FIN DE LA RESTRICTION DE L'EAU POTABLE – 27.06.2022

Chères consommatrices, chers consommateurs

Le 16 juin dernier, le Service des eaux TLN et son maître fontainier, ont communiqué aux médias ainsi qu'aux communes un avis de restriction de l'eau potable sur le territoire des trois communes desservies par nos services (La Neuveville, Ligerz, Twann-Tüscherz). La situation météorologique (sécheresse) n'allant pas en s'améliorant et la consommation ne baissant pas suffisamment pour maintenir une qualité d'approvisionnement stable, le vendredi 17 juin au soir, un message via le système d'alerte-SMS du TLN a été émis aux clients abonnés à ce service gratuit (inscription : www.tln-aqua.ch/urgence). Suite à cela, une consommation normale a pu être maintenue tout au long de l'épisode chaud de ces derniers jours.

Pourquoi cette démarche ?
N'y avait-il plus assez d'eau ?

Nous ne pouvons pas qualifier cet épisode restrictif d'eau de "pénurie d'eau potable" à proprement parler. La situation est qu'un chantier d'importance se déroule dans la zone de la station de pompage Brunnmühle I. Ces travaux ont lieu dans le cadre de la construction en cours de la nouvelle station Brunnmühle II. De ce fait, la qualité de cette source ne pouvait, momentanément, pas être assurée et, d'un commun accord avec le Canton de Berne, nous avons stoppé la production d'eau dans ce secteur le temps des travaux importants et sensibles à la source de Ligerz. Ce point de captage ne pouvant plus être utilisé, la station La Plage de La Neuveville a assuré l'approvisionnement de toute la rive nord du Lac de Bienne. Cela a demandé une certaine logistique pour acheminer cette eau dans les divers points des réservoirs de la région pour la redistribuer dans les ménages. Lors d'une consommation habituelle, ce système d'acheminement a très bien fonctionné. Mais suite à l'épisode de fortes chaleurs connu au début du mois, certaines activités (arrosages quotidiens privés et viticoles, remplissages de piscines, lavages de voitures, …) ont créé des pics de consommation rendant impossible une distribution homogène et sûre de l'eau mettant ainsi en surexploitation les infrastructures du réseau TLN (pompes, canalisations, réservoirs, filtres, …) amputé de sa première source d'approvisionnement (comme expliqué en amont). Donc la quantité ne manquait pas, mais c'est bel et bien une limitation technique qui nous a conduits à vous demander de réduire certaines activités non-essentielles dans votre consommation d'eau potable.

Vendredi 24 juin, nous avons à nouveau pu relier la station Brunnmühle I de Ligerz au réseau grâce aux résultats des analyses de la qualité conformes aux normes cantonales. Ces opérations, en plus de précipitations plus fréquentes (réduisant ainsi la consommation d'eau), ont permis la levée des restrictions lundi 27 juin une fois que la situation était à nouveau stable.

Par soucis de transparence et suite aux retours reçus de la population, il était important pour notre service de vous développer les circonstances de cette restriction et nous vous remercions pour votre collaboration et compréhension.

Nous vous tiendrons volontiers informés de la suite des démarches du TLN sur notre site internet (liens directs vers les offices cantonaux) et dans nos organes de publication officiels.

Meilleures salutations,
Luca Longo pour Le syndicat de communes Service des eaux TLN

Vos représentants du TLN : Stephan Caliaro (Twann), Philipp Martin (Twann-Tüscherz), Stefan Pfister (Ligerz), Manuel Bourquin (Ligerz), Catherine Frioud Auchlin (La Neuveville) Luca Longo (La Neuveville)

---

le caj
le centre animation jeunesse

078 400 34 35 | @caj_district | info@lecaj.ch

Nouveau site internet : www.lecaj.ch

Horaires :

Mardi	15h00 - 18h00
Mercredi	13h30 - 17h30
Jeudi	15h00 - 18h00
Vendredi	15h00 - 23h00

Ouvertures en soirée
Le CAJ est fermé le vendredi 1er juillet et samedi 2 juillet
Soirée de fin d'année scolaire : vendredi 8 juillet 20h- 23h

PROCHAINES ACTIVITÉS

Durant toutes les vacances d'été : "THE BEACH"
Animation nautique à la Gravière (St. Joux).
De 13h30 à 17h30 - gratuit et sans inscription !
Wakeboard, bouée tractée, kayaks, paddle, slackline etc… ! Uniquement en cas de beau temps !

Défi de l'été du CAJ: le défi santé des vacances
Comment ça marche? Les participants se fixent un défi personnel à atteindre pendant les vacances et le CAJ organise des récompenses pour les participants. Ça t'intéresse? Prends contact avec le CAJ ou passe nous voir pour t'inscrire !

Exemple des défis:
- Ne pas boire de boissons sucrées la semaine
- Limiter le temps d'écran à 1h par jour
- Arrêter de fumer des cigarettes
- Faire une heure de sport 3x par semaine

Prestations sur demande ou sur RDV
Soutien à l'orientation scolaire et professionnelle
Aide aux démarches de recherches de stages et apprentissage, aide à la rédaction de CV et lettre de motivation.

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Arrêté du Conseil municipal

FETE DU VIN 2022

En application des dispositions de l'article 13 de la Loi sur l'hôtellerie et la restauration (LHR) du 11 novembre 1993,

le Conseil municipal a décidé de déclarer nuit libre

les soirées du vendredi 9 et du samedi 10 septembre 2022.

Cette décision est valable pour tous les établissements publics du territoire communal.

AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL

La maire	Le chancelier
Catherine Frioud Auchlin	Vladimir Carbone

La Neuveville, le 1er juillet 2022

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE AGENCE AVS REGIONALE

L'agence AVS est fermée **du 4 au 22 juillet 2022.**

En cas d'urgence :
AVS : Veuillez vous adresser à la caisse de compensation du canton de Berne au 031 379 79 79 ;

AI : Veuillez vous adresser à l'Office AI du canton de Berne au 058 219 71 11.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

AGENCE AVS

Noctambus et Moonliner

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00
- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

Reconnaître l'attaque cérébrale, réagir vite et bien.

www.attaquecerebrale.ch

Fondation Suisse de Cardiologie
Téléphone 031 388 80 80
CP dons 10-65-9

Commune de La Neuveville
Place du Marché 3
2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

LES INFOS DU MUNICIPAL
1er juillet 2022

HORAIRE SPECIAL DES BUREAUX DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET PAUSE DU CONSEIL MUNICIPAL EN PERIODE ESTIVALE

Du lundi 4 juillet 2022 au vendredi 5 août 2022, les bureaux de l'administration communale seront ouverts au public uniquement le matin de 08h30 à 11h30. La reprise de l'horaire habituel se fera le lundi 8 août 2022 à 08h30. En cas d'urgence, vous pourrez appeler le service de piquet du service de l'électricité au no 032 / 752 10 99. Le Conseil municipal a tenu sa dernière séance le 27 juin 2022 et reprendra ses travaux le 8 août 2022, au rythme d'une séance tous les 15 jours afin de respecter le calendrier établi en début d'année.

DEFIBRILLATEURS A LA NEUVEVILLE

La Commune de La Neuveville dispose de 9 défibrillateurs sur son territoire. Ils se trouvent:

- Place de la Liberté, installé sur un support, **devant le bâtiment de la Mairie, côté nord;**
- Place de la Gare 3, installé sur un support, **devant l'entrée du Centre des Epancheurs;**
- Chemin de la Plage 10, **contre la station de pompage sur la façade sud, côté est.** En face du mur du Restaurant de la Plage;
- Chemin de St-Joux 22, **à l'intérieur du bâtiment du Restaurant du Nénuphar,** sur le mur droit à l'entrée.
- Chemin du Signolet 8, sur la face gauche du mur, **à l'entrée extérieure de la halle de gymnastique de l'école primaire et enfantine.**
- Chemin des Prés-Guëtins 17, sur la face gauche du mur, **à l'entrée extérieure de la halle de gymnastique du Collège du district.**
- Route du Vignoble 21, **placé à l'extérieur du bâtiment du service de l'équipement, sur la face sud, face à la Cave de Berne.**
- Rue des Mornets 25, **placé sur le mur nord de la station de couplage.**
- Schafisweg 39 à Chavannes, **placé contre le mur, à côté de la station transformatrice de Chavannes.**

Ces appareils sont à utiliser en cas d'arrêt cardio-respiratoire uniquement. Après avoir décroché l'appareil de son boîtier, un/une opérateur/trice indique les directives à suivre, étape par étape.

A NOTER ! Pour prévenir les utilisations abusives, chaque défibrillateur est placé dans un boîtier antivol mis sous alarme.

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

FETE NATIONALE

La population est conviée à assister le **dimanche 31 juillet 2022** sur la Place de La Liberté et au Bordu à une projection lumineuse et sonore (mapping) ainsi qu'à diverses interventions pyrotechniques en lien avec l'histoire suisse et neuvevilloise au cours des siècles.

La Société de développement vous attend nombreux(-ses) pour fêter un 1er août autrement.

A bientôt.

PROGRAMME :

Dès 17h. au Bordu :
Restauration : Pumptrack Burger 2520 et boissons
Poissons de Buff, le pêcheur

Sur la place de La Liberté :
- 21h00 : Sonnerie des cloches
- 21h10 : Message de la présidente du conseil général Joëlle Moeckli
- 21h20 : Message de Yannick Salomon, théologien en pastoral
- 21h25 - 21h50 : Feux et jongleries
- 21h55 - 22h15 : Mapping par LUMEN
- 22h20 : Déplacement au Bordu de la population Cortège des enfants

Au Bordu :
- 22h30 : Final et allumage du bûcher du 1er août

Organisation : SDN
Société de Développement de La Neuveville https://sdn2520.com

La commission des loisirs de La Neuveville organise un marché estival le dimanche 3 juillet 2022 au bord du lac (Quai Moeckli)

Une trentaine d'artisans vous proposeront des objets et des produits de fabrication locale et régionale. Vous pourrez goûter des spécialités du terroir et d'ailleurs.

Un duo de musique tzigane du célèbre groupe "Musique Simili" mettra l'ambiance à partir de 11h30.
Pendant que les parents seront occupés à faire le tour des stands, les enfants pourront participer à l'animation bricolage organisée par le fameux atelier créatif neuvevillois "Et pourquoi pas ?".

Profitez-en pour déambuler dans les rues de notre jolie cité médiévale.

A bientôt !

Horaires Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE **8H00** À **11H30** ET DE **13H30** À **16H00**

Le guichet de l'administration *est ouvert selon l'horaire suivant :*

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles
Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch
Téléphone : 032 315 70 70
Fax : 032 315 27 69
Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2022, l'administration sera **fermée** aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
	25.07.2022	05.08.2022	Vacances estivales
	26.12.2022	02.01.2023	Vacances de Noël

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 – 11:30	16:30 – 18:30	09:00 – 11:30

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 3ème trimestre 2022

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h00 et 11h45
Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15
Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

2 juillet, 20 août, 3 septembre, 17 septembre

L'administration communale

Interdiction
des feux en forêt et à proximité

En raison de la sécheresse, le risque d'incendies de forêt est toujours fort sur tout le territoire du canton de Berne. C'est pourquoi les feux en forêt et à proximité sont interdits. L'interdiction reste en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Des informations actualisées et des conseils de comportement sont publiés à l'adresse : www.be.ch/incendie-foret.

Prêles, 20.06.2022

Tirs de feux d'artifice

Autorisation requise !

Voici bientôt venu le temps des célébrations et certains souhaiteront sans doute procéder à des tirs de feux d'artifice. Nous tenons cependant à rappeler les dispositions de notre Règlement de police communale, qui précisent, à son art. 22 :

Les feux d'artifice doivent être conservés et tirés uniquement de sorte qu'ils n'entraînent aucun danger pour les personnes, les animaux et les choses. Sont réservées les dispositions de la LExpl. Une autorisation de l'autorité de police communale doit être obtenue pour avoir le droit de tirer un feu d'artifice.

Nous prions donc les intéressés de bien vouloir se conformer aux dispositions ci-dessus et les en remercions d'avance.

Commune mixte de Plateau de Diesse
L'Administration communale

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE ELECTION COMMUNALE COMPLÉMENTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2022

En raison de la démission d'un membre du conseil effective au 30 septembre 2022, l'Exécutif de la Commune mixte de Plateau de Diesse a fixé la date de l'élection complémentaire qui aura lieu par la voie des urnes conformément à son règlement, le dimanche 25 septembre 2022.

Des listes de candidatures peuvent être dès maintenant retirées auprès de l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles ou sur notre site Internet www.leplateaudediesse.ch.

Chaque liste de candidats et candidates doit être signée par au moins 10 citoyens/citoyennes de la Commune mixte de Plateau de Diesse, habilité(e)s à voter en matière communale (citoyen/citoyenne suisse résidant depuis au moins 3 mois dans la commune). Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidats et candidates pour la même fonction. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Le délai pour le dépôt des listes est arrêté au vendredi 12 août à 17h00.

Dès le 18 août 2022, les listes valables seront publiées sur internet et dès le 19 août 2022 dans la feuille officielle.

Prêles, le 1er juillet 2022

Le Conseil communal

FERMETURES ESTIVALES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE, DE LA HALLE POLYVALENTE DE PRÊLES ET DE LA DÉCHETTERIE DE DIESSE

Pour cause de vacances estivales, nous informons la population que **l'administration communale** sera fermée

du lundi 25 juillet au dimanche 7 août 2022.

En cas d'urgence, veuillez laisser un message au 079 380 91 29.

Concernant la **déchetterie à Diesse,** elle sera fermée

le lundi 1er août 2022

A propos des **inscriptions au chômage,** nous rappelons aux personnes concernées qu'elles doivent s'annoncer directement à l'ORP de Bienne au numéro 031 635 35 60.

La **halle polyvalente** sera fermée pour cause de nettoyage

du lundi 11 juillet au dimanche 21 août 2022

Le Conseil communal et l'administration vous souhaitent à tous un bel été et d'agréables vacances.

L'administration communale

CHIENS EN LIBERTÉ, ET ABOIEMENTS

Nous avons constaté ces derniers temps que de nombreux chiens circulent librement dans nos villages.

Nous nous permettons donc de rappeler que, selon la loi cantonale sur les chiens :

- Les chiens doivent être détenus de manière à ne pas importuner ou mettre en danger les êtres humains ou d'autres animaux. Ils ne peuvent pas être laissés sans surveillance dans les espaces publics ou accessibles au public et doivent pouvoir être maîtrisés à tout moment.
- Les chiens doivent être tenus en laisse dans les locaux ouverts au public.
- Quiconque promène un chien doit en éliminer les déjections.
- En vertu des dispositions du Code des obligations, **les détenteurs de chiens sont responsables du dommage causé par leurs animaux** (voir l'art. 56 CO).
- Les infractions à la loi cantonale sur les chiens seront punies de l'amende.

Nous vous remercions de votre compréhension et de tenir compte de ce qui précède.

L'administration communale

Commune mixte de Plateau de Diesse

DÉCHETTERIES VERTES DÉCHETS NON-COMPOSTABLES

Pour rappel, les déchetteries vertes peuvent recevoir, **pour les détenteurs des vignettes vertes,** uniquement les déchets suivants :

branches, déchets de jardin, gazon, épluchures.

Nous vous remercions de vous conformer à ces prescriptions.

L'administration communale

DÉPÔT PUBLIC DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 23 JUIN 2022

Conformément aux dispositions de l'art. 71 du Règlement d'organisation (RO), le procès-verbal de l'assemblée communale du 23 juin 2022 de la Commune mixte de Plateau de Diesse est déposé publiquement à l'administration communale, située à Prêles, du 29 juin au 29 juillet 2022.

Il peut être consulté durant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la commune (http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales).

Pendant le dépôt public, une opposition peut être formée, par écrit, auprès du Conseil communal. Le cas échéant, l'opposition sera dûment signée et munie de motifs valables.

L'administration communale

FUITES D'EAU SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE CONTRÔLE DE VOS ROBINETS, CHAUFFE-EAUX, WC ET CONDUITES PRIVÉES !

Nous avons constaté des pertes d'eau dans notre réseau d'eau potable. Celles-ci pourraient être dues à des robinets, des chauffe-eaux, des WC ou des conduites privées qui fuient. Nous prions donc tous les citoyens de bien vouloir contrôler leurs installations et les réparer si nécessaire.

Un grand merci pour votre collaboration.

L'administration communale

NUISANCES SONORES TRAVAUX DOMESTIQUES ET DE JARDINAGE

Avec le retour des beaux jours, nous profitons de vous rappeler les prescriptions à respecter concernant les nuisances sonores dues aux travaux domestiques et de jardinage.

Pour ce faire, voici le contenu de trois articles tirés de notre règlement de police communale :

Art. 24

[1] Les dimanches, les jours de grande fête et les autres jours fériés officiels, il est interdit de se livrer à des activités et à des travaux qui sont bruyants, qui dérangent les fêtes religieuses ou qui compromettent le repos dominical.

Art. 50

[1] Entre 19 h 00 et 07 h 00, ainsi qu'entre 12 h 00 et 13 h 00, il est interdit de procéder à des travaux bruyants, de se comporter bruyamment ou de faire fonctionner des installations ou des appareils bruyants.

Art. 54

[1] A l'intérieur des locaux d'habitation, pour l'accomplissement de travaux domestiques ainsi que lors de l'utilisation de machines servant à des travaux domestiques ou d'autres appareils mécaniques tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des habitations, chacun aura égard aux autres habitants de la maison et aux voisins.

[2] Le chant, la musique, la reproduction du son, le bruit domestique et autres activités similaires ne sont pas autorisés – les jours ouvrables – entre 22 h 00 et 06 h 00 et entre 12 h 00 et 13 h 00.

[3] Le week-end, les activités mentionnées ci-dessus ne sont pas autorisées du samedi 18 h 00 au lundi matin 07 h 00 que dans la mesure où elles n'importunent pas le voisinage.

Nous vous remercions par avance d'en prendre bonne note.

L'administration communale

Avis de construction

Requérante : Mme Barbara Wälti, Baselsteinweg 20, 2516 Lamboing

Auteure du projet : M. Oswald Wälti, Stockhornweg 1, 3250 Lyss

Propriétaire foncier : Mme Barbara Wälti, Lamboing

Projet : Construction d'un carport ouvert sur deux côtés, parcelle no 1306,
Baselsteinweg 20, 2516 Lamboing

Zone : Agricole

Dérogations : aux art. 24c LAT et 64 RCC

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 24 juin au 24 juillet 2022, publication dans la FO du 29 juin 2022. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 24 juin 2022

Avis de construction

Requérante : Mme Christine Bueche, Ch. du Marais 12, 2517 Diesse

Auteure du projet : Mme Christine Bueche, Diesse

Propriétaires fonciers : Mme Christine Bueche, Diesse et M. Charles Bueche, Bevaix

Projet : Création d'une place de stationnement en chaille pour deux véhicules, parcelle no 2348, Ch. du Marais 12, village de Diesse

Zone : Agricole

Dérogation : à l'art. 24c LAT

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 24 juin au 24 juillet 2022, publication dans la FO du 29 juin 2022. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 24 juin 2022

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérants : Madame Irène et Monsieur Jean-Paul Steinegger, La Violette 8, 2517 Diesse.

Auteur du projet : M. Rémy Amstutz, Architecte, Longchamps 24, 2534 Orvin.

Emplacement : parcelles nos 28 et 2439, au lieu-dit : "La Violette 8", Diesse, commune de Plateau de Diesse.

Projet : transformation du bâtiment avec démolition partielle de l'annexe et reconstruction avec agrandissement, construction d'un jardin d'hiver en façade Ouest, remplacement et modification de plusieurs fenêtres, modification du bûcher, remplacement du chauffage existant par un chauffage à pellets et bûches, assainissement complet de la couverture des toitures avec pose de panneaux solaires intégrés et aménagement de 3 places de stationnement.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : H2 et agricole.

Zone de protection : haie protégée (La Coudraie).

Recensement arch. : objet digne de conservation.

Dérogations : art. 24 LAT, 25 LCFo, 34, 38 et 66 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 31 juillet 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 1er juillet 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Le dicastère des finances de la
COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE recherche,

pour renforcer son département et pour une durée indéterminée

un.e collaborateur.trice aux finances à 60% - 80%
(possibilité de partage de poste)

Champs d'activités
- **Enregistrement d'écritures comptables**
- **Traitement des factures créanciers**
- **Facturation aux débiteurs, suivi contentieux**
- **Gestion du parc informatique de la commune**
- **Gestion des locations des bâtiments communaux**
- **Traitement des données fiscales du registre cantonal**
- **Traitement des bons de garde et gestion administrative de la crèche communale**
- **Soutien au secrétariat communal**

Formation et expérience
- **Maturité commerciale ou titre jugé équivalent**
- **Expérience dans le domaine de l'administration publique (un plus)**
- **Connaissances du MCH2 (un plus)**
- **Bonnes connaissances des outils informatiques usuels et spécifiquement ceux liés au domaine de la comptabilité communale (ProConcept ERP, un plus)**

Profil souhaité
- **Aptitude à travailler de façon indépendante**
- **Sens des responsabilités**
- **Bonne capacité d'adaptation**

Nous offrons
- **Un travail varié et offrant une grande autonomie**
- **Environnement de travail moderne et agréable**
- **Contacts avec les citoyens et les administrations**
- **Prestations sociales avantageuses**
- **Possibilité de formation continue (diplôme de cadre en administration communale)**

Classe de traitement : 11 sur l'échelle communale
Entrée en fonction : dès que possible ou pour date à convenir

Si vous remplissez toutes ces conditions, nous nous réjouissons alors de recevoir votre lettre de motivation avec la mention « postulation » et accompagnée des documents usuels à :

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE
M. Daniel Hanser, resp. des ressources humaines
La Chaîne 2, 2515 Prêles

jusqu'au 10 juillet 2022

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la même adresse ou au no de tél. 032 315 70 70

Des documents supplémentaires et, notamment, le cahier des charges, peuvent être consultés sur notre site Internet
www.leplateaudediesse.ch

Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2
2515 Prêles

032 315 70 70
info@leplateaudediesse.ch

AVIS À LA POPULATION

RESTRICTION D'EAU

Suite à la sécheresse persistante et par manque de précipitations, **les réserves en eau du SED diminuent très fortement.**

Pour garantir un approvisionnement suffisant de la population et du bétail dans les prochaines semaines, et pour conserver un minimum de réserve en cas d'incendie, les mesures suivantes sont à **prendre immédiatement :**

IL EST FORMELLEMENT INTERDIT

- **D'ARROSER LES PELOUSES (tuyaux, jets d'eau, etc.)**
- **DE REMPLIR LES PISCINES**
- **ETC.**

Nous invitons aussi la population à prendre des mesures pour limiter sa consommation d'eau en :

- Remplaçant les bains par de courtes douches,
- En ne laissant pas couler l'eau du robinet,
- En veillant à bien remplir les lave-vaisselle et lave-linge avant de les faire fonctionner

Ces interdictions sont à appliquer jusqu'à nouvel avis

Nous comptons sur la compréhension de chacun et le respect de ces mesures.

D'avance merci.

Nods, le 24 juin 2022

COURSE ANNUELLE DES AÎNÉS 2022

La course annuelle se déroulera le **21 septembre 2022** et aura lieu au Glasi d'Hergiswil.

Le rendez-vous est fixé au Battoir de Diesse , à 8h15.

Nous vous prions de bien vouloir vous inscrire **jusqu'au vendredi 26 août 2022** auprès de l'administration communale au 032 315 70 70 ou à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous.

Les personnes domiciliées dans les villages de Diesse, Lamboing et Prêles, qui auraient besoin d'un transport jusqu'au lieu de rendez-vous, peuvent **l'inscrire sur le bulletin d'inscription.**

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel **au service de transport de la Croix-Rouge** (réservation du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 au no **032 489 10 03**).

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui fêteront leur anniversaire dans le courant des mois de juillet et août.

Talon d'inscription – Course annuelle des aînés 2022

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Localité: .....

No de tél.: .....

Transport : NON ◯ OUI ◯

Ouvert aux personnes retraitées
(64ans pour les femmes, 65 ans pour les hommes)

Talon à retourner à l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles
jusqu'au vendredi 26 août 2022.

INFORMATION

Les propriétaires de volailles, de chèvres, d'abeilles, de poissons, etc. **sont tenus de s'annoncer auprès de l'Office de l'agriculture et de la nature du canton de Berne à 3052 Zollikofen.** Les bases légales se trouvent dans l'Ordonnance fédérale sur les épizooties (art. 18a) et dans l'Ordonnance cantonale sur les épizooties (art. 21b).

Pour ce faire, vous pouvez vous annoncer en ligne sur le site :
www.be.ch.declaration-unites-elevage.

Ce document est également mis à votre disposition sur le site de la Commune mixte de Plateau de Diesse sous "Guichet virtuel / Animaux et agriculture".

L'administration communale

Place du Village 5 - 2518 Nods
commune@nods.ch - www.nods.ch

HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

Juillet

Lundis	4, 11, 18, 25	8.00 h - 12.00 h
Samedis	9, 23	8.00 h - 12.00 h

de 08.00 - 12.00 h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet hororaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 2 juillet mars de 9.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

Avis de construction

Requérant : PPE Route de Chasseral 23, Bernard Frei, Chemin des Plantes 37, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : ECE SA, bureau technique CVS, Patrick Gsteiger, Rue Centrale 1, 2740 Moutier

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout existante par une chaudière à pellets. Pose de capteurs solaires thermiques sur le pan SUD du bâtiment, RF 40 du ban de Nods, Route de Chasseral 23, 2518 Nods

Zone : Village ancien

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 24.06.2022

Administration communale

PIECES D'IDENTITE

L'été approchant et avec lui les vacances, nous vous suggérons de vérifier dès maintenant la validité de vos pièces d'identité, afin de vous éviter toute mauvaise surprise. Dans le canton de Berne, nous vous rappelons que pour vos pièces d'identité vous devez désormais vous rendre auprès des centres régionaux qui sont au nombre de 7 et dont les plus proches sont à Bienne ou Courtelary. Ces offices reçoivent **uniquement sur rendez-vous** que vous pouvez prendre au N° de tél. 031 635 40 00 ou sous www.passeportsuisse.ch

N'attendez pas le dernier moment si vous voulez être sûr d'avoir vos pièces d'identité à temps!

Administration communale

BÂTIMENT SCOLAIRE ET HALLE GYMNASTIQUE DE NODS

Nous vous informons que le bâtiment scolaire ainsi que la halle de gymnastique seront fermés comme suit :

du lundi 11 juillet au dimanche 24 juillet 2022 (y compris).

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Administration communale de Nods

AVIS AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS

Les propriétaires de chiens âgés de six mois ou plus au 1er août 2021 sont astreints au paiement de la taxe des chiens. Nous invitons les propriétaires ne s'étant pas encore annoncés à le faire à l'administration communale.

Si vous deviez vous séparer de votre chien ou si celui-ci devait décéder, nous vous prions également de nous le communiquer.

Les changements de propriétaire ou les décès doivent également être annoncés **par le propriétaire à AMICUS** soit par téléphone 0848 777 100, ou par mail info@amicus.ch. L'annonce à la commune ne suffit pas. Les changements d'adresse sont annoncés à Amicus par la commune.

Par la même occasion, nous vous rappelons quelques éléments non exhaustifs qui ressortent de la législation cantonale. Ces éléments permettent à chacun de vivre en bonne harmonie !

- Les chiens doivent être détenus de manière à ne pas importuner ou mettre en danger les êtres humains ou d'autres animaux. Ils ne peuvent pas être laissés sans surveillance dans les espaces publics ou accessibles au public et doivent pouvoir être maîtrisés à tout moment.

- Quiconque promène un chien doit en éliminer les déjections.

ADMINISTRATION COMMUNALE

LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LES SÉNEÇONS JACOBÉES TOXIQUES

Les séneçons jacobées qui poussent dans les prés, en bordure des routes et/ou jardins privés sont certes jolis à voir avec leurs fleurs jaunes, mais **ils sont toxiques.** Les séneçons prolifèrent de plus en plus dans les herbages suisses. Ils peuvent causer de graves intoxications chez les animaux. C'est pourquoi il faut combattre leur propagation.

En cas de doute concernant l'existence de cette plante dans votre jardin vous pouvez contacter notre Voyer chef, M. Julien Frei au N° de tél. 079 447 24 86.

26-27-28 aout 2022

LES PIRATES

FÊTE VILLAGEOISE NODS

OYEZ, OYEZ MOUSSAILLONS !

N'oubliez pas d'inscrire en gras, dans votre agenda, le week-end du 26 au 28 août 2022. La fête villageoise se déroulera à Nods sur le thème des Pirates.

En primeur, le samedi 27 août, dès 10h aura lieu la fête romande des sonneurs de cloches.

Le comité vous concocte un programme riche et varié pour tous les âges.

Nous vous attendons nombreux.

Au plaisir de vous rencontrer à cette occasion, et d'ici là, bel été à tous.

Tous à l'abordage !

NODS

50ème TOURNOI DE FOOT

8 et 9 juillet 2022

Samedi 9, cochon à la broche

FSG Nods

Commune mixte de Nods

AVIS À LA POPULATION

RESTRICTION D'EAU

Suite à la sécheresse persistante et par manque de précipitations, **les réserves en eau du SED diminuent très fortement.**

Pour garantir un approvisionnement suffisant de la population et du bétail dans les prochaines semaines, et pour conserver un minimum de réserve en cas d'incendie, les mesures suivantes sont à **prendre immédiatement :**

IL EST FORMELLEMENT INTERDIT

- **D'ARROSER LES PELOUSES (tuyaux, jets d'eau, etc.)**
- **DE REMPLIR LES PISCINES**
- **ETC.**

Nous invitons aussi la population à prendre des mesures pour limiter sa consommation d'eau en :

- Remplaçant les bains par de courtes douches,
- En ne laissant pas couler l'eau du robinet,
- En veillant à bien remplir les lave-vaisselle et lave-linge avant de les faire fonctionner

Ces interdictions sont à appliquer jusqu'à nouvel avis

Nous comptons sur la compréhension de chacun et le respect de ces mesures.

D'avance merci.

Nods, le 24 juin 2022

ADMINISTRATION COMMUNALE

ORGANIGRAMME 2022 COMMUNE DE NODS

Commune mixte de Nods

Assemblée communale
- **Isabelle Berthold**, Présidente
- **Rémy Geissbühler**, Vice-président

Organe de révision protection des données
- **Soresa SA**

Mairie
Administration générale, relations publiques, police locale, justice, sécurité publique
- **Mary-Claude Bayard**, Maire
- Francis Conrad, Vice-Maire

Administration
- **Ana Santos**, Administratrice communale
- **Claudine Leisi**, Finances, SI
- **Chantal Evard**, Comptabilité
- **Viviane Stauffer**, Constructions

Travaux publics, conciergerie
- **Julien Frei**, Voyer chef
- **Denis Sunier**, Conciergerie, TP
- **Jimmy Ravier**, Forêts, TP

Economie publique
Forêts, triage, pâturages, métairies
- **Francis Conrad**, Conseiller communal
- Romain Sunier, Suppléant

Eau, énergie, informatique
Eau, step, électricité, informatique
- **Romain Sunier**, Conseiller communal
- Véronique Aubry, Suppléante

Travaux publics, cimetière
Routes, cimetière, places publiques, déchets
- **Eric Darioly**, Conseiller communal
- Mathieu Klinger, Suppléant

Formation, culture, social
Ecole, culture, affaires sociales sport et loisirs
- **Natacha Perrinjaquet**, Conseillère communale
- Mary-Claude Bayard, Suppléante

Finances, bâtiments
Budget, comptes, impôts, émoluments, bâtiments communaux
- **Véronique Aubry**, Conseillère communale
- Eric Darioly, Suppléant

Aménagement du territoire et constructions
Constructions et environnement
- **Mathieu Klinger**, Conseiller communal
- Natacha Perrinjaquet, Suppléante

12 / Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 1 juillet
Culte dans les homes : 10h Mon Repos, 10h45 Montagu
Samedi 2 juillet
11h Apérospi au café la Fraîche-Heure, Vergers 20.
Invitation à un Apéro spirituel pour échanger sur un thème en toute liberté, avec Jean-Marc Leresche et Didier Suter. Possibilité de prolonger par le repas de midi.
Dimanche 3 juillet
10h, culte à la Blanche église
John Ebbutt, pasteur
Sven Müller, orgue
Luc 1, 39-56 : une salutation joyeuse !
Chants : 41-17 ; 35-19, 53-05, 36-35
Mercredi 6 juillet
10h, prière et partage biblique à la salle Schwander

Accueil-Café. Jusqu'au 8 juillet, Serge Friedli de la Neuveville expose ses peintures à l'huile au secrétariat de la Grande-Rue 13. Nous vous invitons à découvrir cette belle exposition ouverte tous les matins avec un accueil-café le mardi matin 5 juillet.

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet :
www.paref2520.ch - info@paref2520.ch
et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielersee

Sonntag, 3. Juli
10.30 Uhr, Achere Tüscherz: Achere-Gottesdienst. Mit Pfr. Peter von Salis und Sascha Andric (Akkordeon). Anschliessend Apéro und Zmittag mit dem Frauenverein Tüscherz-Alfermée.
Pikettdienst
27. Juni bis 17. Juli: Pfr. Peter von Salis
(Telefon 078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Messe dominicale
Dimanche 3 juillet, 10h, messe en l'église Notre-Dame de l'Assomption.
Apéro après la messe
Tous les 1ers dimanches du mois, un apéritif convivial sera servi après la célébration.

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 3 juillet
Culte à Nods, 10h, (Exceptionnellement pas de service de voiture)
Dimanche 10 juillet
Culte à Diesse, 10h, service de voiture, voir ci-dessous
Course de la Solidarité
La 11ème édition se déroulera le vendredi 19 août dès 17h à Prêles. Merci de votre solidarité et de votre soutien en faveur d'agriculteurs au Cambodge. Toutes les infos sont sur www.coursedelasolidarite.ch
Service de voiture
9h35 école à Prêles / 9h40 La Poste Lamboing; si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre du village à Diesse.
Contact
Pasteur: Stéphane Rouèche, stroueche@gmail.com
032 315 27 37 / 079 429 02 80.
Conseil paroissial: Mme Damara Röthlisberger
Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing, 079 457 25 77
www.lac-en-ciel.ch/diesse

Paroisse de Nods

Dimanche 3 juillet
10h, culte à Nods, Sainte-Cène.
Dimanche 10 juillet
10h, culte à Diesse
Contacts
M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch
N'hésitez pas à le contacter !
Catéchète professionnelle
Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.
1er et 3ème dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie. Cours message ou réflexion et partages en groupes. (également en streaming)
2ème dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels. Sans streaming
4ème dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main. (également en streaming)
Si 5ème dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site
www.labri.ch/agenda

Pasteur Didier Suter : 032 751 36 65 ou pasteur@labri.ch

Eglise Adventiste - Services à Bienne

Chemin des Ecluses 33, 2502 Bienne
Pasteur Christian Goetschalckx tél. +41 78 694 19 05

Course de La Solidarité
Vendredi 19 août
11ème édition - Halle polyvalente de Prêles

Venez courir, marcher ou vous restaurer pour soutenir des familles défavorisées au Cambodge et leur permettre d'avoir accès à des terres cultivables.

Toutes les catégories sont au programme
Courses enfants (dès 17h20), adultes (6 ou 10km à 19h00), Walking (6km, à 19h05), restauration, vestiaire, douche, tirage au sort avec de magnifiques prix.

Merci de votre Solidarité !

Inscription sur internet ou sur place - Informations:
www.coursedelasolidarite.ch
Organisation :
Paroisses réformées et catholique de Diesse, Nods et La Neuveville

---

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.
- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 - Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch

Pharmacie
0842 24 24 24 (gratuit)
Médecin
Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **0900 900 024** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) cabinetdurgencesbienne.ch
Dentiste
0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)
La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)
La Neuveville - Plateau de Diesse
Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes
District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**
Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour
Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile : tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée
Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch
Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique
(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12. www.upbienne-laneuveville.ch

Service de l'Equipement de La Neuveville
Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville
Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end
Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme
Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville Ouvert d'avril à octobre. Fermé en hiver. Infos et manifestations sous : www.jurabernois.ch
Courriel : info@jurabernois.ch / Tél. 032 494 53 43

Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville
Ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition temporaire intitulée **"Ville d'étude et de séjour" qui présente la vie en pensions et pensionnats du XVIIIe au XXe siècles.** Renseignements :
www.museelaneuveville.ch – musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse
Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 13h30 à 17h. Exposition temporaire : **De la diversité des cépages**
Visites guidées et locations de salles sur demande.
Renseignements: Tél. 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch – info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron
Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Appel d'urgence

Tél. 117	**Police, appel d'urgence**
Tél. 118	**Feu, appel d'urgence**
Tél. 144	**Ambulances, appel d'urgence**
Tél. 145	**Intoxications, appel d'urgence**
Tél. 147	**Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes**